



Votation cantonale n°2  
29 novembre 2020



**NON À LA CRÉATION D'UNE  
ZONE INDUSTRIELLE AU  
MILIEU DE LA ZONE AGRICOLE !**

# NON à la modification des limites de zones sur le territoire de la commune d'Avusy!

Depuis plus de 20 ans, la Sablière du Cannelet exerce son activité de recyclage de déchets de chantier **de manière illégale** sur une zone agricole. Durant toutes ces années, elle a systématiquement ignoré les mises en demeure de l'autorité cantonale ainsi que les injonctions de la justice.

Malgré une proposition du Canton en 2002 déjà de déplacer les activités en zone industrielle, la Sablière du Cannelet a refusé de déménager. Ce refus s'explique facilement: en maintenant ses activités sur une zone inadaptée, l'entreprise n'a pas eu à louer de terrain en zone industrielle – dévolue pour ce type d'activités – et a ainsi pu réaliser d'importantes économies. **Accepter le déclasséement reviendrait à valider de telles pratiques éthiquement et juridiquement inacceptables.**

De plus, en l'absence d'autorisation d'exploiter, la conformité de l'installation aux normes actuellement en vigueur **n'a jamais fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement**, ce qui laisse craindre le pire en matière de pollution du sol et des eaux.

Le recyclage des déchets de chantier est une activité essentielle, mais elle doit s'opérer en **zone industrielle, comme le prévoit la loi**. La Champagne doit protéger ses zones agricoles et ne doit pas devenir un centre de stockage et de recyclage pour tout le canton, avec les nuisances que cela implique.

- **Non à un précédent grave qui irait à l'encontre de la préservation des zones agricoles**
- **Non au mitage du territoire qui contreviendrait à la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire)**
- **Non à la politique du fait accompli et à l'octroi d'une prime à l'illégalité pour une entreprise ayant bravé la loi**
- **Non à une péjoration de la qualité de vie dans la Champagne**